



## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseil municipal souhaite mettre en place un conseil municipal des jeunes. Si tu as entre 9 et 12 ans, tu souhaites prendre une place active dans les projets de la commune, viens fonder le Conseil municipal des jeunes. 5 enfants peuvent siéger au conseil des jeunes. Pour cela, il faut se présenter en mairie jusqu'au 15 avril pour se porter candidat puis faire campagne jusqu'au 25 avril.

Qu'est ce qu'on va y faire :

- Donner son avis et ses idées,
- Agir pour mettre en place des projets utiles à tous,
- Écouter les autres afin de remonter les idées,
- Participer aux commémorations.

Pour se présenter comme candidat, il faut :

- Que tu habites la commune,
- Être né entre 2013 et 2016,
- Déposer ta candidature en mairie avec l'autorisation de tes parents.

Comment être candidat :

- Il faut remplir une fiche de candidature disponible à la mairie.

Qui peut voter :

- Tous les enfants nés entre 2013 et 2016 qui se seront inscrits sur la liste électorale des jeunes habitants sur la commune.

Comment voter :

- Inscription sur la liste électorale avant le 25 avril,
- Le 26 avril jour du scrutin entre 9 et 12h à la mairie.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT NE PAS HÉSITER À CONTACTER LA MAIRIE 02.51.52.55.04 OU BIEN PAR MAIL [accueil@vouillelesmarais.fr](mailto:accueil@vouillelesmarais.fr)**

Anne-Valérie ADAM, 4ème adjointe

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025

**REPAS CANTINE :** Dans le cadre de la convention pour la préparation des repas à l'EHPAD Saint Denis, le repas sera facturé 3.70 € par l'EHPAD à la mairie qui refacturera le même prix aux parents d'élèves.

**VOIRIE 2025 :** Le Conseil Municipal adhère a groupement et décide d'un budget de 50 000 € minimum pour les travaux de voirie 2025. Les réalisations sont actuellement en cours de d'estimations.

**PARTICIPATION FINANCIERE ACCUEIL DE LOISIRS :** Le Conseil municipal participera financièrement aux frais d'accueil de loisirs à raison de 3 € pour les familles dont le coefficient familial est inférieur ou égal à 500 et 1.50 € quand le coefficient est supérieur à 500.

**DEVIS :** Le Conseil municipal accepte le devis de Maguy de 1 694.03 € ttc pour l'achat de plantes afin de refleurir la commune.

**AGRIVOLTAÏSME :** Le Conseil municipal a voté contre le projet d'agrivoltaïsme consistant entre autre au recouvrement de 40 % des terres des agriculteurs par des installations photovoltaïques.

**PROJET LOTISSEMENT LE PRIEURÉ—CHOIX DU GEOMETRE :** Après appel d'offres, le Conseil municipal accepte le devis du cabinet Géodomia concernant le projet de Lotissement Le Prieuré qui sera situé entre l'atelier municipal et l'aire de loisirs.

**OUVERTURE DU COMMUNAL :** Le Marais communal ouvrira aux animaux le 21 avril si les conditions météorologiques le permettent.

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE :**  
**07/04/2025 à 20h à la mairie**  
**Samedis ouverts : 12 et 26 avril**



**Vacances scolaires du 07 au 21 avril . La bibliothèque sera ouverte en avril les 1, 2, 5, 12, 16 (animation), 22, 23, 26, 29 et 30.**

### MAIRIE

Ouverture lun/mar/jeu/ ven 9H/12H30  
Le samedi 9H/12H  
Fermée le mercredi et le 1er samedi du mois

☎ 02.51.52.55.04  Vouillé les Marais

✉ [accueil@vouillelesmarais.fr](mailto:accueil@vouillelesmarais.fr)

🌐 <http://www.vouille-les-marais.com>

### BIBLIOTHEQUE

Ouverture le mardi de 17h30 à 18h30  
Le mercredi 10H/12H00  
Le samedi 10H30/12H

☎ 02.51.51.53.78

 Bibliothèque Paradis Des Livres

✉ [biblio@vouillelesmarais.fr](mailto:biblio@vouillelesmarais.fr)

### ADMR

Centre de soins : 02.51.56.71.38  
Aides à domicile : 02.51.61.47.47

**ASSISTANTE SOCIALE**  
02.51.97.69.69

**FRANCE SERVICE**  
Chaillé les Marais  
02.51.56.70.88

## COLLECTE DES DECHETS EN AVRIL

SACS NOIRS : 11 et 25 SACS JAUNES : 3 et 17

À mettre sur le point de collecte la veille

### ARRETE MUNICIPAL PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES ABOIEMENTS DES CHIENS

Il stipule :

Article 1 : les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit de jour comme de nuit de :

- ◆ laisser son chien dans un enclos sans que le gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.
- ◆ tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Article 2 : il est interdit d'introduire, dans tous les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.

Article 3 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

### LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Le Code Général des Collectivités territoriales, le Code de la Santé publique, le Code Pénal ainsi que la loi N°92-444 du 31/12/1992 et le Décret N°95-408 du 18/04/1995 vous rappellent que les travaux de bricolage, jardinage avec des outils ou appareils, occasionnent une gêne pour le voisinage. Ils sont autorisés UNIQUEMENT :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30  
Samedis de 9h00 à 12h et de 15h00 à 19h00  
Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Jean-Jacques Rousseau a dit :

*"La première loi du bonheur est le respect des autres."*



**VOUS SOUHAITEZ DONNER VOTRE SANG**

**Vous pouvez prendre rdv sur : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)**

**Prochaine opération les 16 et 17 avril de 15h30 à 19h30 à l'Espace Plaisance de Luçon**

À l'occasion des fêtes de Pâques, la traditionnelle chasse aux œufs organisée par la commune revient, elle aura lieu le Samedi 19 avril à 11 h 30

Sous la responsabilité des parents les enfants sont invités à venir Place de la Mairie



# TROC PLANTES

**VOUILLÉ-LES-MARAIS  
DIMANCHE 27 AVRIL 2025  
DE 9H À 12H**

**LIEU :**

Dans le Jardin Amical, à côté de la Bibliothèque  
35 rue du Huit mai 1945, 85450 Vouillé-les-Marais

**LE PRINCIPE :**

Tout le monde ramène des plantes et/ou des plants, .... un moment d'échange et de partage de vos plantes et de vos connaissances !



**ENEZ ADMIRER LES OEUVRES D'ART DE VOS ENFANTS !**

Le Jardin Amical se pare de couleurs grâce aux créations des élèves de l'école de Vouillé-les-Marais. Une belle occasion de découvrir leur travail au milieu des plantes à troquer !

**PLUS D'INFORMATIONS AU 06 16 12 04 59 (VÉRONIQUE) / 06 14 73 02 33 (INGRID)**  
Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



## CONCOURS DE BELOTE

**Le mercredi 9 avril 2025**

**Organisé par le club de  
L'Espérance de Vouillé les Marais**

**Salle des Fêtes Place de la Mairie (accès mobilité réduite à l'arrière de la salle)**

**Ouverture des inscriptions à 13h**

**(pas de réservation téléphonique)**

**Début du concours à 14h00**

**Prix de l'entrée : 9€**

**1 lot pour chacun,**

**Bourriche, 2€ Les 3 tickets**

**Buvette**

**Pâtisserie**

# Color PARTY

## 80'/2000'

DJ JP

### 12 avril 2025

Bar et planche apéro  
Organisé par le comité des fêtes

**A partir de 19h**

**Entrée libre**

Salle des fêtes  
Vouillé-les-Marais